

En bref

Pour régler vos cotisations C'est plus simple !

Soucieux d'améliorer nos services et de simplifier votre gestion, la caisse de congés lance,

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025

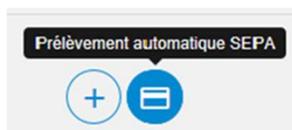
Le paiement de vos cotisations par **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Sous réserve qu'un mandat SEPA soit actif dans votre espace privé

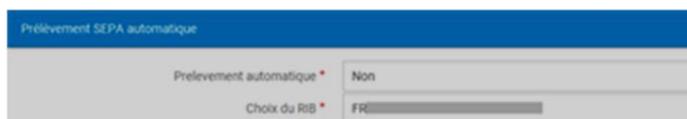
COMMENT DESACTIVER L'OPTION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ?

Si vous souhaitez renoncer au prélèvement automatique et opter pour un autre mode de paiement dématérialisé - prélèvement SEPA à valider ou virement bancaire, vous devrez chaque mois, veiller à effectuer le paiement des cotisations dues dans le délai d'exigibilité.

Dans votre espace privé, Menu **DECLARATIONS ET REGLEMENTS / PRELEVEMENTS SEPA** / cliquez sur le bouton **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SEPA**



Vous pourrez désactiver le prélèvement automatique en validant l'option à **NON**.



Très concrètement, dès réception de votre « **APPEL DE COTISATION MENSUEL** » la somme correspondante sera prélevée sur votre compte à la fin du mois sans aucune autre intervention de votre part ou de votre cabinet comptable.

PLUS SIMPLE ET PLUS FIABLE CE MODE DE PAIEMENT DEMATERIALISE REpond ENFIN A VOS ATTENTES !

Bien évidemment si vous souhaitez continuer à utiliser le système actuel de « **TELEREGLEMENT –PRELEVEMENT SEPA** » ou de déroger ponctuellement au prélèvement⁽²⁾ il vous suffit de désactiver cette fonctionnalité en suivant la démarche ci-après.

Et, pour toutes autres questions,

N'HESITEZ-PAS A CONTACTER NOS SERVICES. 

⁽²⁾ Pour adapter ou répartir le règlement différemment, sous réserve d'un paiement complet à la date d'exigibilité

COMMENT MODIFIER OU SUPPRIMER UN PRELEVEMENT SEPA EN COURS ?

Dans votre espace privé, Menu **DECLARATIONS ET REGLEMENTS / PRELEVEMENTS SEPA**, vous avez les options **MODIFIER PRELEVEMENT**, **SUPPRIMER PRELEVEMENT ET SAISIE PRELEVEMENT SEPA**



- L'option **MODIFIER PRELEVEMENT** vous permet de modifier le montant du prélèvement.
- L'option **SUPPRIMER PRELEVEMENT** vous permet de supprimer purement et simplement le montant du prélèvement.
- L'option **SAISIE PRELEVEMENT SEPA** vous crée à tout moment un nouveau prélèvement.